

Service Assainissement

CONVENTION DE DEVERSEMENT D'EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES DANS LES EGOUTS PUBLICS

Société: HAFNER SEPTEUIL

TYPE	DATE
Convention spéciale	17/10/2014

1. ARTICLE 1 - OBJET	_
2. ARTICLE 2 - DEFINITIONS	
2.1. EAUX USEES DOMESTIQUES	5
2.3. EAUX INDUSTRIELLES ET ASSIMILEES	6
3. ARTICLE 3 - CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT	6
3.1. NATURE DES ACTIVITES	
3.3. USAGE DE L'EAU	6
TELEBESTACE ETABLISSEMENT	
4. ARTICLE 4 - INSTALLATIONS PRIVEES	
4.1: Reseau interieur	
DE MESCAC ET DE FRELEVEMENT	_
5. ARTICLE 5 - POINTS DE REJET DE L'ETABLISSEMENT	
6. ARTICLE 6 - MISE EN CONFORMITE DES REJETS	
7. ARTICLE 7 – FLUX ET CONCENTRATIONS DE MATIERES POLLUANTES	0
7.1. EAUX USEES AUTRES OUE DOMESTIOLIES	
7.2. EAUX PLUVIALES	8
8. ARTICLE 8 - PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX EFFLUENTS	8
8 1 FAIR LICEUR DOLLEGE DOLLEGE DE LE CADELLE AUX EFFLUENTS CONTROL DE LA CONTROL DE L	9
8.1. EAUX USEES DOMESTIQUES	9
8.2. EAUX PLUVIALES 8.3. EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES 8.4. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	9
8.4. Prescriptions particulieres	9
9. ARTICLE 9 - SURVEILLANCE DES REJETS	9
9.1. AUTOSURVEILLANCE	У
Controles Systematiques	
The state of the s	10
10. ARTICLE 10 - DISPOSITIFS DE MESURES ET DE PRELEVEMENTS	10
11. ARTICLE 11 - DISPOSITIFS DE COMPTAGE DES PRELEVEMENTS D'EAU	10
12. ARTICLE 12 - CONDUITE A TENIR PAR L'ETABLISSEMENT EN CAS DE NON RESPECT DE	~
CONDITIONS D'ADMISSION DES EFFLUENTS	S 11
13. ARTICLE 13 - CONSEQUENCES DU NON DESDECT DES CONDITIONS	
	11
13.1. CONSEQUENCES TECHNIQUES	
TOTAL CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPER	12
14. ARTICLE 14 - MODIFICATION DE L'ARRETE D'AUTORISATION DE DEVERSEMENT	12
15. ARTICLE 15 - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE	12

10. ARTICLE 16 - CESSATION DU SERVICE	
16.1. CONDITIONS DE FERMETURE DU BRANCHEMENT	
17. ARTICLE 17 - DUREE	
18. ARTICLE 18 - JUGEMENT DES CONTESTATIONS14	
19. ARTICLE 19 - DOCUMENTS ANNEXES A LA CONVENTION14	

Entre:

La Société: HAFNER SEPTEUIL

Représentée par : Madame CLAVAUD Marie Claude, Directrice du Site

Adresse: Route d'Orgerus - 78790 SEPTEUIL

et désignée dans ce qui suit par : L'ETABLISSEMENT

LA COMMUNE DE SEPTEUIL, responsable des ouvrages d'assainissement de son territoire.

Représentée par : Monsieur RIVIERE Dominique, Maire de la commune de Septeuil.

Adresse: 6 Rue CONTAMINE - 78790 SEPTEUIL

et dénommée : LA COLLECTIVITE

LYONNAISE DES EAUX - Entreprise Régionale Ile de France Ouest - Val de Seine, Société d'exploitation des réseaux et de la station d'épuration Représentée par : Monsieur Stéphane CORDIER, Directeur Régional

Adresse: 42, rue du Président Wilson - 78230 LE PECQ

et dénommée : L'EXPLOITANT

NT ETE EXPOSE CE QUI SUIT:

idérant que L'ETABLISSEMENT ne peut déverser ses rejets d'eaux usées autres que estiques directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité et ne dispose pas des llations adéquates permettant un traitement suffisant;

idérant que L'ETABLISSEMENT est autorisé à déverser ses eaux usées autres que estiques au réseau public d'assainissement par une autorisation;

idérant que LA COLLECTIVITE a confié l'exploitation de son service de l'assainissement n traité d'affermage exécutoire le 1 janvier 2008 et pour une durée de 12 ans ;

ce qui suit, la mention « service de l'assainissement » regroupe LA COLLECTIVITE et PLOITANT.

ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ETICLE 1 - OBJET

présente convention définit les modalités complémentaires à caractère administratif, tique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour le suivi des rsements d'eaux usées autres que domestiques et pluviaux de L'ETABLISSEMENT, dans seau public d'assainissement.

FABLISSEMENT est par ailleurs soumis à toute réglementation concernant son activité et mment :

AUX CLAUSES GENERALES DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (joint en annexe);

quelles il sera fait référence pour tout ce qui n'est pas réglé de manière spécifique par la ente Convention.

EXTICLE 2 - DEFINITIONS

2.1. Eaux usées domestiques

eaux usées domestiques comprennent les eaux usées provenant des cuisines, buanderies, bos, salles de bains, toilettes et installations similaires. Ces eaux sont admissibles au réseau ic d'assainissement sans autres restrictions que celles mentionnées au règlement du service assainissement.

2.2. Eaux pluviales

Les eaux pluviales sont celles qui proviennent des précipitations atmosphériques. Peuvent être reconnues assimilées à ces eaux pluviales les eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeubles, les eaux de ruissellement des parkings ainsi que les eaux de refroidissement, les eaux de rabattement de nappe, ...

2.3. Eaux industrielles et assimilées

Sont classés dans les eaux industrielles et assimilées tous les rejets autres que les eaux usées domestiques ou eaux pluviales.

ARTICLE 3 - CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT

3.1. Nature des activités

L'ETABLISSEMENT regroupe les activités de pâtisseries industrielles (fabrication, gros).

3.2. Plan des réseaux internes de collecte

- un plan des installations est joint en annexe à la présente convention

3.3. Usage de l'eau

Les usages de l'eau se font comme suit :

- Toilettes, douches, lavabos : ces usages de l'eau ne génèrent que des eaux usées domestiques.

Les usages de l'eau suivants génèrent des eaux usées autres que domestiques :

- Nettoyage des équipements de production des différentes pâtes
- Lavage des sols
- Dégivrage des tunnels de surgélation

3.4. Produits utilisés par L'ETABLISSEMENT

L'ETABLISSEMENT se tient à la disposition du service de l'assainissement pour répondre à toute demande d'information quant à la nature des produits utilisés par ce dernier. A ce titre, les fiches « produit » et les fiches de données de sécurité correspondantes peuvent être consultées par le service de l'assainissement dans L'ETABLISSEMENT.

Ce dernier s'engage à signaler au Service de l'assainissement l'utilisation de tous nouveaux produits susceptibles de se retrouver dans le réseau public d'assainissement.

Les fiches techniques des produits les plus utilisés sont jointes en annexe.

ARTICLE 4 - INSTALLATIONS PRIVEES

4.1. Réseau intérieur

L'ETABLISSEMENT prend toutes les dispositions nécessaires d'une part pour s'assurer que l'état de son réseau intérieur est conforme à la réglementation en vigueur et d'autre part pour éviter tout rejet intempestif susceptible de nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau d'assainissement, et le cas échéant, des ouvrages de dépollution, soit au personnel d'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement, soit au milieu récepteur quel qu'il soit. L'ETABLISSEMENT maintient en bon état ses canalisations de collecte d'effluents et procède à des vérifications régulières.

4.2. Dispositif de mesure et de prélèvement : Sans objet

ARTICLE 5 - POINTS DE REJET DE L'ETABLISSEMENT

L'ETABLISSEMENT déverse ses effluents dans les réseaux publics suivants :

	Milieu Naturel	Réseau E.Usées	Réseau E.Pluviales	Réseau Unitaire
Rejets domestiques d'eaux usées	-	X	X	
Rejets d'eaux pluviales	X	_	-	
Rejets d'eaux usées autres que domestiques	_	X	-	

Le raccordement au réseau collectif d'eaux usées est assuré par une canalisation de branchement située sous le domaine privé.

Une arrivée d'eau usée est raccordée au réseau pluvial (cf plan : Grille 1)

Les effluents industriels sont prétraités dans des dégraisseurs.

Les eaux pluviales sont prétraitées par des séparateurs d'hydrocarbures. Des vannes de barrage et d'isolement sont situées sur le réseau interne d'eaux pluviales. Ces vannes de barrage sont automatisées afin de pallier à toutes pollutions éventuelles dans le milieu naturel.

ARTICLE 6 - MISE EN CONFORMITE DES REJETS

Les raccordements des rejets de l'ETABLISSEMENT en ce qui concerne les eaux usées et les eaux pluviales présentent une non-conformité.

➤ Le raccordement des eaux usées au niveau de la « Grille 1 » présente une nonconformité. Des travaux doivent être mis en place afin d'éviter les rejets eaux usées vers le réseau eaux pluviales.

Ces travaux devront être réalisés au plus tard 6 mois après la signature de la Convention.

ARTICLE 7 - FLUX ET CONCENTRATIONS DE MATIERES POLLUANTES

7.1. Eaux usées autres que domestiques

Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)
pH	Entre 5.5 et 8.5
MES	600
DBO5	800
DCO	2000
DCO / DBO ₅	<3.0
Azote global (exprimé en N)	150
Phosphore total (exprimé en P)	50
Chlorures	500
Zinc (Zn)	2
Cuivre (Cu)	0.5
Nickel (Ni)	0.5
Chrome (Cr)	0.5
Plomb (Pb)	0.5
Cadmium (Cd)	0.2
Mercure (Hg)	0.05
Agents de surface anioniques	10
Agents de surface cationiques	3
Matières extractibles à l'hexane	150
Indice hydrocarbures	10

7.2. Eaux pluviales

Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)
pH	Entre 5.5 et 8.5
MES	100
DBO5	100
DCO	300
Azote global (exprimé en N)	30
Phosphore total (exprimé en P)	10
Zinc (Zn)	2
Cuivre (Cu)	0.5
Nickel (Ni)	0.5
Chrome (Cr)	0.5
Plomb (Pb)	0.5
Cadmium (Cd)	0.2
Mercure (Hg)	0.05
Indice hydrocarbures	10

Toute anomalie susceptible d'entraîner le dépassement des caractéristiques de l'effluent doit être communiquée dans les plus brefs délais au service de l'assainissement.

ARTICLE 8 - PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX EFFLUENTS

Tout rejet d'autres eaux que celles définies à l'article 2 est interdit, sauf accord au préalable du service de l'assainissement (donnant lieu à un avenant à la présente Convention).

8.1. Eaux usées domestiques

Les eaux usées domestiques sont admissibles sans autre restriction que celles mentionnées au règlement du service de l'assainissement.

8.2. Eaux pluviales

La présente convention ne dispense pas L'ETABLISSEMENT de prendre les mesures nécessaires pour évacuer ses eaux pluviales dans les conditions réglementaires en vigueur. L'ETABLISSEMENT s'engage à justifier des dispositions prises pour assurer une collecte séparative et éviter ainsi d'envoyer des eaux pluviales dans les réseaux publics d'eaux usées.

8.3. Eaux usées autres que domestiques

Les eaux usées autres que domestiques, définies à l'article 2, doivent respecter les prescriptions mentionnées dans l'article 7 de la présente convention.

8.4. Prescriptions particulières

L'ETABLISSEMENT s'engage à ne pas utiliser de procédé visant à diluer ses effluents par le biais d'une consommation d'eau excessive ou d'un rejet non autorisé d'eau de refroidissement ou d'eaux pluviales, tout en conservant la même charge polluante globale.

Les rejets d'eaux usées consécutifs à des opérations exceptionnelles telles que nettoyages exceptionnels, vidanges de bassin, feront l'objet d'une concertation préalable entre le service de l'assainissement et l'Entreprise.

ARTICLE 9 - SURVEILLANCE DES REJETS

9.1. Autosurveillance

Sans objet

9.2. Contrôles

9.2.1. Contrôles systématiques

Un contrôle systématique, effectué dans le cadre du présent chapitre, sera réalisé deux fois par an, à la charge de l'ETABLISSEMENT, par le service de l'assainissement sur les eaux usées autres que domestiques.

Les prélèvements et toutes les analyses sont aux frais de l'ETABLISSEMENT. Les coûts sont facturés à l'ETABLISSEMENT par L'EXPLOIANT.

Les paramètres analysés sont MES, DCO, DBO5, N-NH4, NTK, Ptotal.

Les analyses sont réalisées selon les normes françaises en vigueur (AFNOR). Les prélèvements seront asservis au temps dans l'attente de l'installation d'un préleveur d'échantillons asservi au débit. Les débits seront estimés à partir de la consommation d'eau.

Les résultats des analyses effectuées par l'EXPLOITANT, seront transmis à l'ETABLISSEMENT.

L'EXPLOITANT informera la Collectivité en cas de dépassement des limites fixées par la présente convention.

9.2.2. Contrôles inopinés

Le service de l'assainissement pourra effectuer, à ses frais et de façon inopinée, e indépendamment des mesures précitées, des contrôles de débit et de qualité. Les résultats seron communiqués par le service de l'assainissement à L'ETABLISSEMENT.

Toutefois, dans le cas où les résultats de ces contrôles dépasseraient les concentrations ou flus maximaux autorisés, ou révéleraient une anomalie, les frais de l'opération de contrôle concernés seraient mis à la charge de L'ETABLISSEMENT sur la base des pièces justificatives produites par le service de l'assainissement. L'ETABLISSEMENT devra remédier au(x) problème(s) et ce conformément à l'article 13.

ARTICLE 10 - DISPOSITIFS DE MESURES ET DE PRELEVEMENTS

Sans objet

ARTICLE 11 - DISPOSITIFS DE COMPTAGE DES PRELEVEMENTS D'EAU

L'ETABLISSEMENT déclare que toute l'eau qu'il utilise provient des dispositifs suivants d'alimentation en eau :

Usage	Réseau Public	Nappes	Utilisation	Comptage m3/an
Domestique	x	-	Sanitaires	
Industriel	X	-	Production Nettoyage	
Refroidissement		-	-	
Total				7500

ARTICLE 12 - CONDUITE A TENIR PAR L'ETABLISSEMENT EN CAS DE NON RESPECT DES CONDITIONS D'ADMISSION DES EFFLUENTS

En cas d'incident ou d'accident susceptible de provoquer un dépassement des valeurs limites fixées à l'article 7 de la présente convention), L'ETABLISSEMENT est tenu :

- d'en avertir dans les plus brefs délais les services de l'assainissement, ➤ Fax EXPLOITANT : 02.32.21.51.22 (heures ouvrées, lundi au vendredi, 7h30 à 17 h) 01.30.15.34.19 (hors heures ouvrées et week-end)
- de prendre, si nécessaire, les dispositions pour évacuer les rejets exceptionnellement pollués (ex : cas exceptionnel d'incendie des locaux, ...) vers un centre de traitement spécialisé, sauf accord du service de l'assainissement pour une autre solution,
- d'isoler son réseau d'évacuation d'eaux industrielles si le dépassement fait peser un risque grave pour le fonctionnement du service public d'assainissement ou pour le milieu naturel, ou sur demande justifiée du service de l'assainissement.

ARTICLE 13 - CONSEQUENCES DU NON RESPECT DES CONDITIONS D'ADMISSION DES EFFLUENTS

13.1. Conséquences techniques

Dès lors que les conditions d'admission des effluents ne seraient pas respectées, L'ETABLISSEMENT s'engage à en informer le service de l'assainissement conformément aux dispositions de l'article 13, et à soumettre à cette dernière, en vue de procéder à un examen commun, des solutions permettant de remédier à cette situation et compatibles avec les contraintes d'exploitation du service public d'assainissement.

Si nécessaire, le service de l'assainissement se réserve le droit :

- a) de n'accepter dans le réseau public et sur les ouvrages d'épuration que la fraction des effluents correspondant aux prescriptions définies dans l'arrêté d'autorisation de déversement,
- b) de prendre toute mesure susceptible de mettre fin à l'incident constaté, y compris la fermeture du ou des branchement(s) en cause, si la limitation des débits collectés et traités, prévue au a) précédent, est impossible à mettre en œuvre ou inefficace ou lorsque les rejets de L'ETABLISSEMENT présentent des risques importants.

Toutefois, dans ces cas, le service de l'assainissement :

- informera expressément L'ETABLISSEMENT de la situation et de la ou des mesure(s) envisagée(s), ainsi que de la date à laquelle celles-ci pourraient être mises en œuvre,

- le mettra en demeure d'avoir à se conformer aux dispositions définies dans la présente convention et au respect des valeurs limites définies par l'arrêté municipal d'autorisation de déversement avant cette date.

13.2. Conséquences financières

L'ETABLISSEMENT est responsable des conséquences dommageables subies par le service de l'assainissement du fait du non-respect des conditions d'admission des effluents et, en particulier, des valeurs limites définies par l'article 7 de la présente convention, et ce dès lors que le lien de causalité entre la non conformité des dits rejets et les dommages subis par le service de l'assainissement aura été démontré.

Dans ce cadre, il s'engage à réparer les préjudices subis par le service de l'assainissement et à rembourser tous les frais engagés et justifiés par celle-ci.

Ainsi, si les conditions initiales d'élimination des sous-produits et des boues générés par le système d'assainissement devaient être modifiées du fait des rejets de L'ETABLISSEMENT, celui-ci devra supporter les surcoûts d'évacuation et de traitement correspondants.

Il en est de même si les rejets de L'ETABLISSEMENT influent sur la quantité et la qualité des sous-produits de curage et de décantation du réseau et sur leur destination finale.

ARTICLE 14 - MODIFICATION DE L'ARRETE D'AUTORISATION DI DEVERSEMENT

En cas de modification de l'arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de L'ETABLISSEMENT, la présente convention pourra, le cas échéant, et après renégociation être adaptée à la nouvelle situation et faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 15 - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

Le service de l'assainissement, sous réserve du strict respect par L'ETABLISSEMENT des obligations résultant de la présente Convention, prend toutes les dispositions pour :

- accepter les rejets de L'ETABLISSEMENT dans les limites fixées par l'article 7,
- assurer l'acheminement de ces rejets, leur traitement et leur évacuation dans le milieu nature conformément aux prescriptions techniques fixées par la réglementation applicable en la matière,
- informer, dans les meilleurs délais, L'ETABLISSEMENT de tout incident ou accident survent sur son système d'assainissement et susceptible de ne plus permettre d'assurer de manière temporaire la réception ou le traitement des eaux usées visées par la Convention, ainsi que de délais prévus pour le rétablissement du service.

ARTICLE 16 - CESSATION DU SERVICE

16.1. Conditions de fermeture du branchement

Le service de l'assainissement peut décider de procéder ou de faire procéder à la fermeture du branchement, dès lors que :

- d'une part, le non respect des dispositions de l'arrêté municipal d'autorisation de déversement ou de la présente convention induit un risque justifié et important sur le service public de l'assainissement et notamment en cas :
 - de modification de la composition des effluents;
 - de non respect des limites et des conditions de rejet fixées par l'article 7 de la présente convention;
 - de non installation des dispositifs de mesure et de prélèvement;
 - de non respect des échéanciers de mise en conformité;
 - d'impossibilité pour le service de l'assainissement de procéder aux contrôles;

▶ et d'autre part, les solutions proposées par L'ETABLISSEMENT pour y remédier restent insuffisantes.

En tout état de cause, la fermeture du branchement ne pourra être effective qu'après notification de la décision par le service de l'assainissement à L'ETABLISSEMENT, par lettre RAR, et à l'issue d'un préavis de quinze jours.

Toutefois, en cas de risque pour la santé publique ou d'atteinte grave à l'environnement, le service de l'assainissement se réserve le droit de pouvoir procéder à une fermeture immédiate du branchement.

En cas de fermeture du branchement, L'ETABLISSEMENT est responsable de l'élimination de ses effluents.

La participation financière demeure exigible pendant cette fermeture.

16.2. Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit avant son terme normal :

- Par le service de l'assainissement, en cas d'inexécution par L'ETABLISSEMENT de l'une quelconque de ses obligations, 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet ou n'ayant donné lieu qu'à des solutions de la part de L'ETABLISSEMENT jugées insuffisantes.

- Par L'ETABLISSEMENT, dans un délai de 15 jours après notification au service de l'assainissement par lettre RAR.

La résiliation autorise le service assainissement à procéder ou à faire procéder à la fermeture du branchement à compter de la date de prise d'effet de ladite résiliation et dans les conditions précitées à l'article 16.1.

16.3. Dispositions financières

En cas de résiliation de la présente Convention par le service de l'assainissement ou par L'ETABLISSEMENT, les sommes dues par celui-ci au titre, d'une part, de la redevance d'assainissement jusqu'à la date de fermeture du branchement deviennent immédiatement exigibles.

ARTICLE 17 - DUREE

La présente Convention, subordonnée à l'existence de l'autorisation de déversement, est concli pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature de la présente. Elle se renouvelle p tacite reconduction par période de 3 ans.

La présente Convention, conclue avec le service de l'assainissement, s'applique pendant toute durée fixée ci-dessus, quelque soit le mode d'organisation du service d'assainissement.

ARTICLE 18 - JUGEMENT DES CONTESTATIONS

Faute d'accord amiable entre les parties, tout différend qui viendrait à naître à propos de validité, de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention sera soumis ai juridictions compétentes.

ARTICLE 19 - DOCUMENTS ANNEXES A LA CONVENTION

- 1 Règlement d'Assainissement communautaire
- 2 Enquête Industrielle
- 3 Schéma des réseaux
- 4 Fiches techniques des produits
- 5 Résultats d'analyses

Fait le 15 Octobre 2014, en 3 exemplaires,

L'ETABLISSEMENT,

HAFNER Septeul!

Route d'Orgerus 78790 SEPTEUII

Tél. 01 30 93 46 68 - Fax 01 30 93 44 62

Sket 753 011 923 00012 - NAF 1072 Z

TVA FR 65 753 011 923 SAS au Capital de 750 000 euros

LA COLLECTIVITE,

L'EXPLOITANT.

YONNAISE DESEAUX

rue du Président Wilson 78230 Le Pecq

Stéphane CORDIER

Directeur Régional



Service Assainissement

REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

Convention de déversement SOCIETE : HAFNER SEPTEUIL



DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF N° 07-07 A REGLEMENT DU SERVICE

Commune de Septeuil

Le diffement du service d'augne le cocument elect par la CORRECTIVATE of the part despossition of 28/12/2007 g defination iks carbitons de rhalisation des voivages de recurrdement au reseau if Resembswillent tit les relatione antie Yexponent et de

Dans le présent document

vious designe rationing meshanding foute personne, physique stingen: Ruldie Us control de déversement dans la réseau Passannissament valectit ter paul eine ne proprietaine du le Bi ap tains no successful sequence, applies uses and applies realisation des juvrages concernent specifiquement le incloses in chapman or bonne in so is appropries regreproblikkaire

a collectivite designe la communit de Sapleull en sharge du deforce (% Assamissmented (Adiesa)

vetitie Haginobalitas Veetinas a qui la polleotenta a oonite par contrat la geation du service de l'assanissamen collecte. explorant designe temperate LYCRINAISE DES EAUX . egidas, via tuendi ego do sembolido sel sueb

Le service de rassamissement collecat deagne reusamoie des activites et installations necessaires a l'evacuation de vos éaux usides rediffecte, iranaport et trattement

CONSTRUCT WITH SOLD WHEEL II BROWNISSULOTH RESIDENCE SOLD Chiteschile prevensin des cousnes bushastas, taviside "elivetii eire rejekes dena lea fesekan d'ezuz usees adha to bana kulotes et mstellaums semianes.

SOUND CENTRALN CONTINUENT EN MINISTER AUTOMORPHICA CE E affisans, topitaux, + peuvent ette rejataas dans tes tesesux collectrite was eaux usees notes que comesaques (moustras describing the second

es ceux prevales, whux de abuide ou souterraines, y ixanipris provent stre rejetoes que dans les collecteurs Orsewelles ont ele albsevs dana des insialations de travement mermigue ou ou dinatisetion. Inspyllen ou vidanges de piscines mitantes ou dans les conecisans pluviaux specifiquas Yous proved contenter a foot moment requirem du service inder contratte tes conditions de develseinem de vos eaux dans re festidar dassammeettein vollecht, abst que us modelites Connection date additional pationing of heotestille

1-4 - Les angagements de l'auploitant

cospinitati sengaya a prendha en chenga vos edux usass, dens e tespart des eajes de salubrité et de protectan de l'environ-

en in welchoms qui vitus auth garantes, aunt us survailles

de marane de rendez vans dans une nidge de a heures,

garanti d'intervention d'un techniquen dans les 2 heures en cas

un escusii telephonique (prix d'un appel local) du lundi au au 0 810 379 379,

whe reponse earte a vos courriers dans les 15 jours suivant leur reception, quil s'agisse de questions techniques.

Tenvol da devis scus & jouis apres reception de voire demande tion agres rendez-vous d'etude des heux, si nécessaire). Cas autorsalloris administrativas.

vous engagez a respecter les regies d'usage de l'assamssement

Ces regles yous mendisent

de causer un danger pour le personnel d'exploitation,

de creer une menade pour l'environnement

En pariticulier, vous ne devez pas rejete. • 16 contenu de l'asses septiques et/ou les etfusens issus de

les hulles usagees, les hydrocarbures, solvants, andes, bases, cydnurgs, sulfares, metabx lounds les gratsses.

(4954cides, Irsiers, punns. nettoyage de cuves. les produts radioactils adion des mataltations nilses à votre disposition. Ainsi, vous ne Jevez pas y deverser, saut si vous stes desservi pat un reseau

ies daus piurales. Il s'agit des eaux provenant apres russellemunt soit des preupitations atmosphériques, soit des anosiedes cours d'immeubles the Gaux of vivlanges de piscinés ou de baseins de naration

de la pair de la collectivité en de l'exploitant. Dans le cas de risques pour la sante publique ou d'attente a l'advironnement, la mise hors service du branchement peut etre mmediate afn de proteger las mereis des autres abonnes ou

de laife cesser te dolf

Commune de Septeui!

DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF N° 07-07 A RÈGLEMENT DU SERVICE

potable, le contrat de déversament de votrs immeuble prend en compte la nontbre de fogements desservis pai le branchent de S'II ny a pas d'individualisation des contrats de distribution d'eau l'immeuble et il est facture autant de parties fixes (abonnaments) que de logements. and the statement of the second secon Linguished and Jespierramen the front continuous sector our services. A Directions in the properties, Corrector was educate as mates as many a familie on analyzina di savesa quan

un contrat avec le service de l'assamissement

Milita di serves

14-Las fee

3 - Votre lactura

office and private the design of an extension of extension of the extension Learners of print all them to the second or section days again the con-

IL COMMUNICATION

other doe distribution do service

the service due in the expension of the extension as a service of the extension of the exte

The services

74 - Les may

d'entre elles au moins est établie à partir de votre consummation Vous recevez, en regie generale. deux factures par en. L'une d'eau potable. L'autre est un acompte a partir d'une seumairon.

2-1 - La probabilitation de la distant

Volve lacture compans, pour taspainssement actostal, quus Sanbuga

Grans stringent general as contribution (with stackfiller in cereaus de-sofertie. Des loss data has contribution de delleché autil modifiées de qui on a la celetionamente, texabilité autre avents sant cas qui

lining magazine, des consequences avaimettes connéctorationes

Une part revenant à la collectivité une part revenant à l'exploitant,

Tous les éléments de votre facture sont soumis a la TVA au taux en vigueur La presentation de voire fecture sera adaptée en cas de medifi-

Toute information est disponible aupres de l'expioliant et de la cation des textes en vigueur collectivité.

34 - L'Verehilters des sertes

asion les termes du contrat entre la collectivite et l'exploitait. Les tadís appliques sont tixes et indexes pour la part destinée a ce dernier,

par décision de la collectivité, pour la part qui lui est destinee.

par decision des organismes publice concernes ou par voie St de nouveaux trate, droite, taxes, redevances ou impôts etaiem imputés au service de l'assainissement collectif, ils seraient législative ou reglementaire, pour les taxes et redevances réperculés de piem droit sur votre teature

au sarvice d'un

Correspond aux frass d'acces

Voue étes miorme des chângements de tants a l'occasion de la première facture appliquent le nouveau tenf.

soit a la date de mise en service du racocráement en cas de

figuveau faccordement

Voire conire; de deversement prend effer

soft à la date d'entrée dans les heux,

Les indications fournies dans le cadra de votre constat de deversement ford l'objet d'un traitement exormatique. Vous beneficiez amsi du droit d'accès et de rectiticaten právu par la loi

the of delices are proof P-0 - Law Sty

La partie vanable de volte facture est calculee a terme echu sur la base de voire consommation en eau potative. La facturation se rak salon les memes modalités que l'eau potable

Dans un détal de 3 mois à compter de la reception de votre lacture, apres l'envoi d'une lettre de rappet, en recommande avec actuse de reception valant mise en demeure. Les tants sont majores de 25 %. Cette augmentation figure sur la facture But . Mr and the reserve

> Votre contrar de deversement est sousant pour une durae Vous pouvez le resilier a tout moment au numitro de toteghone Vous devez permettre le reieve du compteur d'eau poteble par un agent du distributeur d'eau potable ou de l'expressan du service

2-6 - Lo rebilitation six austral do abrava

'informatique et libertès' du E janvier 1979.

indique sur la facure (prix d'un expael tocal) ou par tettre ampre,

1 885annssement dans les 5 Jours sulvant la date de restitation

Une facture d'arret de comple vous est alors adresses

P.O. - M. reaso dies on heability and

En cas de non-palement, l'exploitant poursoit le regienent des lactures per toutes voles de drojt.

36 - Les cass Press

Si vous disposez de branchements specifiques en eau potable pour lesqueis vous avez souscrit aupres, du service de Teau des contrats particuliers at ne generam pas de rejet dens le reseau Vous pouvez beneficier d'exonération dans les cas survants

expline and whole governit is continuity its service want success assumes exceptioningless

SAMESCE AND ACTION AND THE HIGH SHIRLS AVECTORISED eta, propositado da tembasevada dans un dara de 8 gours en

ino assistano technique ao mineto de leigidone indique sur

vendredi de 8 h a 19 h el le samedi de 8 h a 13 h pour effecneur routes vos demerches of repondro a toutes vos questions

una permananaa a votre disposition 24 tr24 h en cas d'urgence du C 815 979 879

Pour Pristaliation d'un nouveau branchement

ia realisation des treveux a la date qui vous conviert ou au plus lard dails les 15 jours apres acceptation du devis et obsenton

1-d - Les régites d'unage du servier de Fasa

Ell penéliciant du sérvice de l'assamasement collectif, vous

the first counts as systems discussiblement collects years

direct annistries are control the observagement

Place beneficies the service do Conservationness collectif it est a

Pour souscrire un contrat de déversement, it vous suffit d'en faire

1-1-Lo encionisten de central de cibrare

la demande per telephone ou per eqni aupres de l'exploitent.

भगाग स्टब्स्ट को न एक्ट्रास्ट्रेस को इंड्रास्ट्रास का क्यांक्रीक्स हुन्य प्रतिक्रिय The effice come is an overlanding in our house in configuration was Le regisment de la premiere facture dae "lacture-contrat" vaus ancepiakon des conditions particulières du confrai de déversement et du reglement du service de l'assautissement calledif. Cette

THE MAN ASSESSMENT SHOWS A SHARE

de degrader les ouvrages de collecte et d'epuration ou gener leur fonctionnement.

de raccorder sur votre branchement les rajets d'une autre habitetion que la voire

les déchas soldes tels que ordares menageres. y compris apres proyage

les produits et affluents issus de l'activite agricole (engrais,

De merne wute vous ongagez a respecter les conditions d'utili untaile et apres accord de la collectivité

ets utilizace dans des nesallations de tratement thermique ou des ou laveges des voies publiques ou privées, des jardins des eaux de souirce au souirmantes, y compris torsquelles ont

Le fluir-expect de ces conditions paul Brusiller des poursuites

Quang une individualisation des confrats de fourniture d'eau a ete mse en place avec le distrouteur d'eau. vous devoz sousonye



DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Nº 07-07 A REGLEMENT DU SERVICE

Commune de Septeuil

a viens eiles on Bussillo de proches quarte bille secondenselle rans vus assubations proges en a forgine it see sarconsum medien dason in spokeralli ian de rejel dans fe reseau, upnim मानमानमा अन्य घाट अनेक्षित्रमञ्ज्ञात स्व उत्तनमञ्जूष्ट कि दिने**लेक्ष**ण

or as de consomnostion ampunationem eleves suite a tare finte кит арданестр. 1gras complem of activertant uns consortentation PERMICHE AND MARKATTER PORTION OF THE PROPERTY OF THE SECTION OF THE SECTION OF THE SECTION OF THE SOUR

que vous il avez tias baneticia d'un tet degrevernent au cours unin ny at pas taute ou negligance muaneste de votre part, de produite une tadate de reparabon de la fuite des chej cenneres augass

(4 - Le cuestomieux de la facturations

to contentiacy of tale factoragon est de ressort de la jundiction

Un appuetio - recondementi - re rear de reter des mistallismons pre-Right description of the control of

I-T - Las obligations on raccords

As charatage de recuziosistem quer afte effeçiose par le propose tome cun son representant augres de rexpidient du seynos. Elle est barten cant les acuditons az detas pressa dans l'ambie 1.9 в ріёзын сеціріпал

Powries eath usees donestiques:

tri applicatori oli uccie de la sente publique, le raccordement परन प्रवास प्रकार का स्टाइनका (१४८८) (१४८८) । ',सीए (१५५६३)का अंत महाद्वित्वक हुए। १८५ व्हाइक्स्पूर्वाका स्टाइनक Orns to cas dure mese en service d'un fossau d'assamessement an olderivers aux ambietions existações, l'objugaton dat sixumise e Managamasan of ealeston drieses of seasonabout यार विकास प्रतास होता होता

sub recordement part so falle soit aregement soit par fintermedicate de cores paveres on sorvitudes de passage

then la minn on the du reseau tant que les illimatations annen og statigen straktere de dae ig tandrienen næst tary peurencement on decision of a colochydd au painner: aris conforms aux repositions du present regionaris, le propriè d uno sistante se nemi segoi relaria, a la redevance o assariasse An ferrar that dear de chass arts is wantskullations provees ne soon keljoon has san aakkas selle soonne peus ehe regidee, paa učusion de la collectivite name tá mote de 100

Pour les eaux usees aures que dumestques .

anturbalinin prenditie of in collectivity a mideriour standaturisalinin prenditie of in collectivity i and bradian de devel Mitter General and an collectivity peut prevou dans and मात्रमापिताः अस्टिन्स्वासः तीन् राजिष्यः जन्मात्रमाति । तस्त्रे ।.८माविक्षाकः स्थितिमात्रात्रः । et Dibardares adaptés, a chaque xus. Eles pard rollanguem tepassa la cues en drace da dispossible de per banemen Geres HE CONTROL TO BE A PROUR IN

42 Le brahamanı

The tabule there is no contention positioned by contacts also contacts sters or led par initionethater distants hemself.

Le brancharment (act partie du reseau public et comprend 3

Tilla bone de branchement y compris le dispositif de raccordement a la canalisation privee

Vas installations privees contimisment a Lamont du raccordement 27: Pa catral Section stude generalement en domaine public 3 i le dispositif de raccondement à la canalisation publique à la boile de branchement

branchement est la trantiere entre le domaine public et le domaine prive kin cas d'absence se boite de bienchement la limite

4.3 - L'implichemen or le miss en serving

Le collectivité du l'oxploitant determine, après contact evec vous, les conditions techniques d'alablissement du branche-ment en particulier l'emplacement des boites de branchement. Le branchement est etabli apres votre acceptation des conditions ischniques et financieres. Las tranaux dinskallekon sont akors regises par femplontens du par una selfoptisa agrece par la collegavite sous la contrôle de

L'explotaix esi seui habilhe a metra en servino le branchement, apr'és avoir «ante la conformite des insistemons privees. Les très, de de controte sont impules au proprietaire ou a son representar selon les prix figurent au bondereux ennexe au Le brancheman est crave, il ne sera ouver qu'après l'accord de favioloten, sure a son controle des installations priveses. En cas de descributation sens i accord de l'explorant, la namise en dorinki da delegazan. Ceite verilicalion se tari tranchees cuvernes. -Drs ce is construction d'un nouveau reseau d'assames ament. olace de l'obturateur veus sera facturae par l'exploitant.

collective paul executer ou larre executer d'office les ciendements de sudas las proprietas riverantes axistantas

4 . Le preferrent

Stationason de la construction d'un nouveau reseau d'assadissement, la collectivité execute ou fait executer d'office les Stanchements de toutes les proprietes nyeralnes existantes, elle demande au proprietaire te reinboursement de tout ou partie des depenses entruinees par les travaux dans les conditions fixees Lat delioeration de la collectivate Datis les autres uds, rous res kais nécessaires a l'installation du branchement sont a voire charge.

appliquant les lants lixes par le burdereau des plix annexe au contrar passe anne la coltractivité à la lui Uni accirible de 50 % sur les travaux uni ente régle, a la signature valant acceptation du Lorsque la realisation des gaviux loi est confiee per son confrat evec la coffectivite, i explucara erabit prealablement un devis en

i Drsque le raccidement de voure propriéte ast effectué après la Philise et service du réséeu d'asserinssement. la codectivité peut Vois démander en sus des frais de Branchement, une participation grandere pour terif compte de fraconomie realisée par vous en evitant Blavoir a constraire une estivitation d'assentissenem individualle. Le montant de cette participation ast determine par debetation de la collectivité et pérçue par elle.



DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF N° 07-07 A RÈGLEMENT DU SERVICE

100

Commune de Septeuil

4-6 - L'embetten et le reno

L'exploitant prend a sa charge fas frais d'entretien, de reparations En revanche, les frais resultani d'une faute de voire part sont a et les donimages pouvant resulter de l'axistisnoe du branchement

Le renouvellement du pranchement est e la charge de la corlectivité ou de l'axploitant.

Mindellan de branata

La charge linanciere d'une modification du branchement est Dans le cas ou le demandeur ési l'exploitant ou la collectivité, tes Iravaux sont realises par Paxplotant ou Fenhapites désignée par supportee par is demandaur.

5 - Les installations privées

ia collectivite.

Or septide authorizing protess are entirelated to contact the way ones start south a time to branchingary

3-1- Las com

La ponception et l'établissement des matations privées sont exécutés aux frais du proprietaire et per l'entropraneur, de yours

Cas installations na doivant presamer zucim inconvéniant pour la reseau public et doivant êre conformes aux disposítiens du code de la sente publique

with a series success the design of control of the series plants of other admillions of audio party. Preside as in reference all families of the difference of a reference and other distributions. estationed frame miscondings that a distribution place also beautifully etitiants a la data si minse en vigunar un present regisement

Vous devez lassar l'accas à vez neisitatisma privèdes a la collectivité et a l'exploitant peur verifies feur créformis a la regiementation en vigueur La collectivité se réserve le croit d'imposer la modification d'une installation privee risquant de provoquer des perturbations sur le reseau pubar.

malgre une mise en demaura de modifier vos installaturia, le fáccordement, jusqu a la reise en conformité de vos installations risque persiste. la collectività peut former

ment ou la dessente d'un immeuble tant que les instellations De mame, la collectivité peut tetuser l'inelatifaca d'un rapporte. univees sont reconnues délectueuses.

ASSURET LING COLLECTE SEPERED ORS COURT UNGER OF CER BRUK vaus assurer de la parfate etambhente des evecuatoris das Vous devez riotamment respectes fes regres survantes

equipar de arphons tous las disposités d'evacuation (equipeposer toules les colonnes de chule d'eeux usees verkcalement er les munic d'events profongas au dessus de la pante la plus mems santaires, et menagers, cuvettes de tollette.... elevee de la propriete,

protegen a prupitete contre les reflux d'eaux usees ou d'eaux mus assurer que vos installations privesas sont conques pour

plavates en provenance du reseau public.

de mise en charge acadentelle. A cette fin les canetsations, joints et les lampons des regards situes et un des apparants d'utilisation (sertitatras, siphiphis de au, grefes d'avacture des actues de seux feuvrens...) sont situaix a un inverse, inferieure e ceux de la vicie publique au réruit de la constitucion ne pas recondes sitiés et les conduites d'aeux porable et les camplesefonts d'aeux cusses, et installer des d'apparents auscepbales. PIYSBU INTERIGUE & OBK. I OS TO YOF JUDINGUS OU CHOIL DE LA COUS trubbon deyrort pouvoir resister a la pression correspondante. un dispositif s'oppossint à fout reflux devre être mis en place si de kasasi kas eaun usase penémer dens kas oomtukss die au porable. vaus assumer de la décourase du complète de tout dispositif offactuar le recordement de vos matallators de reseau putation deseroseement individuel (degrelessurs, losses, filtres)

Miller of to research dens les regles de l'art 40.7 - P.

L'estretien, le renouvellement et la mise en conforrate des insiellations privées vous incombént complétement. L'exploitant Text ใช้เริ่มเรียกเกลือน เลือนใจสิทธิสุด เลาเล่นสายเล็กและ อนายลราย เราะ โซม ใช้เริ่มเรียกเกลียกเกลียก เปลาเกลียก เราะบบคโทสุดา เราะ ประการรฐ คุณ na paid ears tenu pour regionastha des dominoges causes par

P-3 - CENTRÉTIES de construité en ces de conseins de

à l'occasion de cessions de propriaté à la demande des proprie-taires, sout factures au demandeur pour un montant de 102 Les confrûses de conformés des matablations privées, effectues euros (*) pour un abonne domesique. 150 euros 17 pour un Biscollassement non demostique n'ayan que das pasas dumestiques.

Das modificaligns au present reglement du sanucs ceuvent étre प्रकारिकेष्ट करा हि. द्यांकिताकार्

Energent posses a tel consense des abannes par athonage maine aveni feur dels de mise en appocation, puis a l'occa-Sign de la prochaine izolare eenin embero emasiroi 2003/00/20 na insegii us ipatooti i,) lans les couditions prayues su sonirat enina la collectivite et

Contro Augment Con Vachase 45, res de President Masso - 8-2 86 - 78251 to Pres Cales

KAN DALLER



Service Assainissement

ENQUETE INDUSTRIELLE

Convention de déversement SOCIETE : HAFNER SEPTEUIL

ENQUETE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE VISITE DES INSTALLATIONS :

1 - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale : HAFNER SEPTEUILDirecteur Général : Nicolas SESMAT

Directrice du Site : Marie Claude CLAVAUD
Adresse : Route d'Orgerus 78790 SEPTEUIL

Téléphone: 01 30 93 46 68 SIRET: 753 011 923 00012

- Code APE: 1072Z

- Personne à contacter : Marie Claude CLAVAUD

- Effectif total sur le site : 52

2 - ACTIVITES

Installation classée soumise à déclaration	
	x
Installation classée soumise à autorisation	-
Arrêté préfectoral (à fournir)	- III
Auto-surveillance des rejets	

2.1 - Nature des activités :

Pâtisseries industrielles (fabrication, gros)

2.2 - Rythme des activités :

• journalier: 3 x 8 heures

hebdomadaire: 5 jours sur 7, exceptionnellement 7 jours sur 7

annuel: 50 semaines

• autre :

2.3 - Descriptif Process

Réception des matières premières Fabrication des pâtes, Façonnage Cuisson Refroidissement, surgélation et conditionnement

2.4 - Evolution prévisible de l'activité: (nombre d'employés, nature de l'activité, matières premières ...)

Aucune évolution significative prévue à ce jour.

3 - CONSOMMATIONS D'EAU

	Proven	ance (1)	7	
Usage	Réseau Public	Nappes	Utilisation (2)	Volume consommé m³/an
Domestique	х	_	Sanitaires	
Industriel	Х	_		
Refroidissement	-	_	Production, Nettoyage	
Autres	_			
Total annuel				
(1) Cocher les cos	20.00			7500

(1) Cocher les cases correspondantes

(2) Préciser si besoin les différentes destinations des volumes consommés

4 – REJETS DES EFFLUENTS

4.1 - Type des réseaux d'assainissement internes à la société

Réseaux eaux usées	x
Eaux pluviales	X
Unitaire	탈

4.2 – Votre réseau d'assainissement possède-t-il des ouvrages particuliers

Poste de pompage	
Bassin de stockage	
Vanne	x
Séparateur Hydrocarbure	X
Autre	Bacs dégraisseurs

4.3 - Recyclage % des eaux (existant, prévu)

Sans objet

4.4 - Points de rejet ou de raccordement (combien en connaissez-vous ?)

	Nombre de rejets	Nature du rejet
Direct au milieu naturel		EU, EP, Industriel,
Réseau Eaux Pluviales	7.57	EP (+ 1 arrivée EU)
Réseau Eaux Usées	1	EII Indicated
Réseau Unitaire	-	EU, Industriel

4.5 - Pré-traitement avant rejet :

 4 bacs dégraisseurs, entretien mensuel 2 séparateurs d'hydrocarbures, entretien 1 à 2 fois/an 2 vannes isolement et de barrage sur réseau pluvial

4.6 -Analyse avant rejet:

Mesures ou analyses relatives aux différents rejets - effectuées dans le cadre de la convention (joindre les plus récentes)

4.7 – Disposez-vous de plans de vos réseaux internes d'assainissement ? Si oui, est-il possible d'en obtenir un tirage ?

Existence de plans des réseaux internes Partiellement Possibilité d'en obtenir un tirage oui
--

4.8 – Destination et nature des principaux déchets à évacuer :

Nature	- sous produits bac dégraisseurs
T) (I)	- sous produits séparateurs d'hydrocarbures
Destination	- Graisses : STEP de Vernon
	- Hydrocarbures : Ecquevilly
	Tryanocarbures . Ecqueviny

5 - CONCLUSION

Mettre une croix dans la colonne concernée.

Rejets domesticus 12	Milieu Naturel	Réseau E.Usées	Réseau E.Pluviales	Réseau Unitaire
Rejets d'eaux pluviales Rejets d'eaux pluviales Rejets d'eaux usées autres que domestiques Risques de rejets accidentels	-	X	X	-
	X	-	-	-
		x	-	-
	X	х	-	

Commentaires:

Préparation « Chouquettes » remplacés par « Sablés crus surgelés », initialement préparé dans la zone Comas.



Service Assainissement

PLAN DES INSTALLATIONS

Convention de déversement SOCIETE : HAFNER SEPTEUIL

